

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE



COMMUNE DE FLEURY



PLAN LOCAL D'URBANISME



3. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS

Procédure en cours :

- Approbation POS : 08/07/1982
- Révision POS : 21/11/1990
- Prescription PLU : 25/03/2003
- PLU arrêté : 19/09/2007
- Enquête publique : du 14/04 au 16/05/2008
- Approbation du PLU : DCM du 23/06/2008
- Approbation de la 1^{ère} modification du PLU : DCM du 14/09/2009 et du 06/09/2011
- Approbation de la 2^{ème} modification du PLU : DCM du 08/02/2012
- Approbation de la 3^{ème} modification du PLU : DCM du 03/10/2013
- Approbation de la 4^{ème} modification du PLU : DCM du 08/06/2015

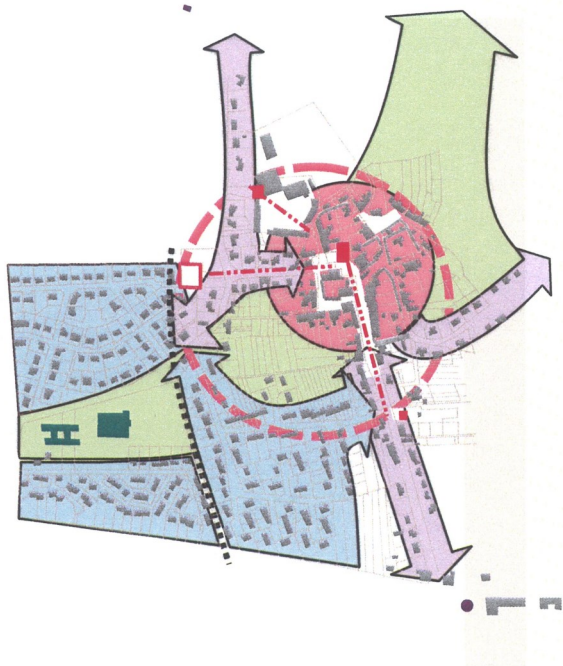
*Plan Local d'Urbanisme
08/06/2015*



Document conforme à celui annexé à la
délibération du Conseil Municipal de
Fleury
en date du 08/06/2015 approuvant la 4^{ème}
modification Plan Local d'Urbanisme

Le Maire

J.P. ECKENFELDER



PLU de Fleury



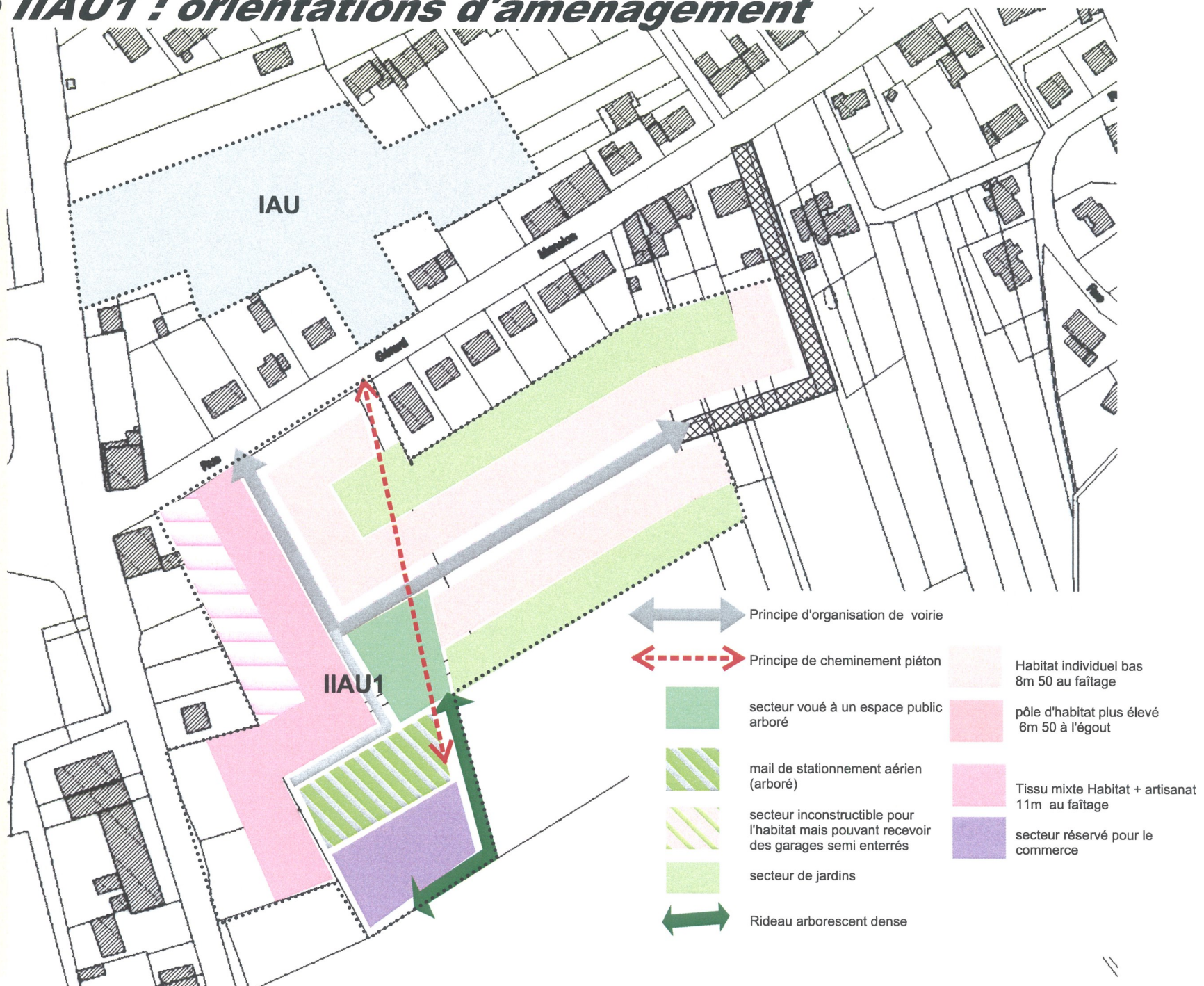
Orientations d'aménagement



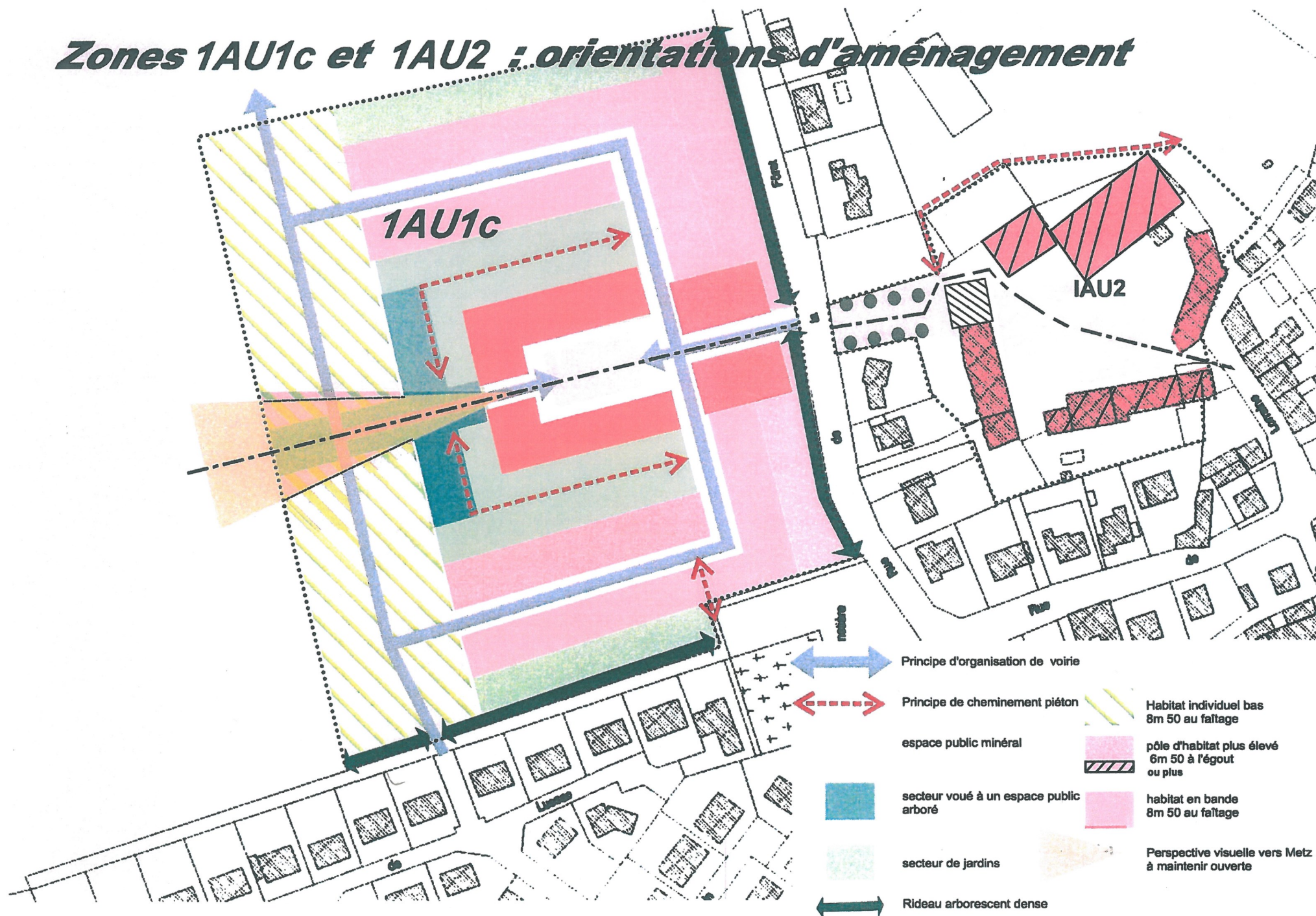
BOUQUOT ECO - PAYSAGEMENT



Zone IIAU1 : orientations d'aménagement



Zones 1AU1c et 1AU2 : orientations d'aménagement



Zone 1AU2 : orientations d'aménagement

maintien général de l'enveloppe des bâtiments :
règlement conforme dans ses grandes lignes au règlement de la zone UA voisine

espaces laissés en jardin
à l'arrière des bâtiments E et F.

Préservation très stricte du bâtiment "porte"

Encadrement végétal de l'allée

Voirie à faire passer à côté de la porte St Ladre

Les parkings extérieurs et les voiries sont autorisés.
(A l'arrière des bâtiments B et C par rapport à la courée.)

Respect du caractère de la courée:
limitation des aires de stationnement dans la courée

Respect de l'implantation générale du bâtiment existant.

Constructions de garages et de parkings extérieurs acceptés, les accès seront réalisés entre les bâtiments D et C.

Approbation de la modification
par D.C.M. du 03/10/2013.



Une extension urbaine respectueuse des volumétries existantes organisée autour d'un vaste espace public traversant